

CAUTION REMPLACANT LA RETENUE DE GARANTIE NUMERO 2022-37770 MARCHES PRIVES

Nous soussignés, **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, Société anonyme (SA) au capital de 160 995 996,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 382 506 079, dont le siège social est situé Tour Kupka B, 16 rue Hoche, TSA 39999, 92919 LA DÉFENSE CEDEX, représentée par Madame Anne Sallé-Mongauze, signataire dûment habilité aux effets des présentes.

Déclarons se porter caution personnelle et solidaire de la société :

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, Société par action simplifiée et unipersonnelle (SASU) au capital de 50 574 368,00 euros, dont le siège social est situé : 19 rue Stephenson
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 775 664 873

Ci-après dénommé l' « Entrepreneur »

Vis-à-vis de la société :

HECTARE SA

dont le siège social est situé : 75 Rue ZI Portes Domitienne, BP 30020
34741 Vendargues Cedex

Ci-après dénommé le « Maître d'Ouvrage »,

Pour le montant du cautionnement auquel l'Entrepreneur est assujéti, dans les conditions prévues par les articles 1er et 2 de la loi référencée 71-584 du 16 juillet 1971, au titre d'un marché d'un montant de : 70 520,52 euros (soixante-dix mille cinq cent vingt euros et cinquante-deux centimes d' euros) passé avec le Maître d'Ouvrage en date du 25/02/2022, ayant pour objet Sallèles d'Aude Tx aménagement Rx Secs Lot "Au temps des Coquelicots".

Le présent cautionnement est limité à la somme de **3 526,03 euros** (trois mille cinq cent vingt-six euros et trois centimes d' euros) sauf à parfaire ou à diminuer s'il y a lieu, en application de l'article 1 de la loi susvisée, le montant étant alors calculé sur la valeur définitive du marché, telle qu'elle doit résulter du Marché précité, à l'exclusion de tous travaux supplémentaires non prévus au marché.

La mise en jeu du présent cautionnement se fera par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, justifiant l'inexécution par le débiteur principal de l'obligation garantie.

Tout paiement effectué par COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS dans le cadre du présent cautionnement sera imputé sur le montant maximum indiqué ci-dessus, et viendra en déduction de notre engagement.

Le présent cautionnement prendra fin dans les conditions de l'article 2 de la loi susvisée, à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception des travaux, faite avec ou sans réserve, sauf opposition notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Maître d'Ouvrage à COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS.

Le présent engagement est soumis au droit français et aux tribunaux français.

Fait à La Défense Cedex, le 10/05/2022

Anne Sallé-Mongauze



BON POUR MAINLEVÉE

A remplir par le bénéficiaire du présent engagement

Cachet commercial	Signature de la personne habilitée, précédée de la mention manuscrite « Bon pour mainlevée »
-------------------	--

Pour vérifier la conformité de cette caution, connectez-vous au site www.cautiondemarche.com et indiquez le numéro de caution 2022-37770 ainsi que le numéro d'identification suivant : EF48F640, ou connectez-vous directement à l'adresse suivante : <https://www.cautiondemarche.com/site/beneficiary/search/2022-37770/EF48F640>